

Pêche

Engins de relevage

Comme nous l'avons prévu, les ambiguïtés de l'article 3bis du décret 2007-1317 se traduisent inévitablement sur le terrain par des différences d'interprétation bien malencontreuses. Nous avons demandé aux services de la DPMA d'intervenir pour rétablir un peu de sérénité et de cohérence dans cette affaire. Nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui ont œuvré, et ils se reconnaîtront, pour que ce dossier débouche sur une solution acceptable pour l'ensemble des plaisanciers concernés. Les engins électriques de moins de 800W ne devraient donner lieu à aucune verbalisation et bon nombre d'administrateurs locaux nous ont confirmé cette position. Nous sommes heureux de constater que le bon sens va finir par l'emporter sur l'ensemble de notre littoral. Il y a effectivement mieux à faire que de disserter sans fin sur l'usage éventuel d'un engin alors que les vrais tricheurs n'en ont cure et continuent à perpétuer leurs sinistres méfaits. Nous ne cessons de rappeler que la véritable priorité reste la lutte contre le braconnage ; nous souhaitons, à cet égard, que les conventions contre la vente illégale des produits de la mer que l'on voit mises en place dans plusieurs départements soient généralisées à l'ensemble des départements littoraux. Tous ces palabres désagréables et bien inutiles auraient pu être évités si la formulation de l'article 3bis que nous avons proposée avait été prise en compte : « **Seuls les appareils de relevage d'une puissance inférieure à 800 W sont autorisés** ». Nous avons déposé, à cet effet, un recours gracieux qui nous semble plus que jamais justifié...

Tailles minimales de capture

Nous sommes toujours en attente de réponse concernant cette affaire pour faire suite aux demandes que nous avons exprimées en concertation avec nos collègues de la FFPM. Nous avons interrogé les services de la DPMA qui nous annoncent le traitement imminent de cet important dossier. Rappelons que nous avons demandé l'établissement d'une liste complémentaire pour subvenir aux lacunes de la réglementation européenne. Dès que nous en aurons connaissance, nous pourrons renouveler nos stocks de planches et de règles et en assurer la diffusion sur l'ensemble du littoral.

Repos biologique

Nous avons, lors du dernier comité directeur, décidé, à l'unanimité des membres présents, d'inciter tous les plaisanciers et notamment tous nos adhérents à respecter **un repos biologique sur l'espèce bar du 1er février au 15 mars 2008**. Nous avons rédigé un communiqué largement repris par les médias et notre président national a été interviewé sur « la radio de la mer » à ce sujet. Rappelons, si besoin était, que notre première intervention sur cette importante question remonte à l'année 2000. A cette époque, nous avons, en effet, déposé un manifeste commun avec nos collègues de la FFPM auprès de la commission chargée de ces problèmes à Bruxelles. Nous constatons avec une certaine satisfaction que, depuis, cette idée a fait son chemin aussi bien dans les rangs des pêcheurs professionnels que chez les distributeurs. Espérons que cette prise de conscience collective débouchera sur des mesures législatives pertinentes. Il appartient désormais aux élus de prendre leurs responsabilités avant qu'il ne soit vraiment trop tard.

La commission Pêche de la FNPPSF



Enquête BVA / Ifremer

Les premiers résultats de l'enquête BVA/Ifremer, commanditée par le Ministère de l'Agriculture et des Pêches, ont fait l'objet de parutions diverses dans les médias. Nous en avons aussi parlé à maintes reprises dans cette revue. Rappelons que nous sommes environ 2,5 millions à pratiquer ce loisir dont une grande majorité d'hommes (82%). C'est sur les zones littorales, et notamment en Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire et Méditerranée, que le nombre de pratiquants est évidemment le plus élevé !

Le prélèvement opéré par l'ensemble des plaisanciers reste extrêmement faible, soit un peu moins de 2% des prélèvements réalisés par les pêcheries professionnelles sur la même période de temps ! Rappelons que, lors d'une précédente enquête réalisée par nos soins, nous avons annoncé une fourchette comprise entre 2 et 3%. Ces résultats ne font que confirmer ce que nous n'avons cessé de dire depuis quelques années à propos des prises réalisées par les pêcheurs récréatifs ; ils battent en brèche les déclarations faites, ça et là, par certains responsables professionnels avant tout destinées à masquer les propres difficultés et les dysfonctionnements relevés à maintes reprises par les autorités françaises et les commissaires européens !



Le poids économique, c'est à dire l'ensemble des dépenses réalisées sur un an par l'ensemble des pêcheurs plaisanciers, s'avère, quant à lui, tout à fait considérable, estimé selon cette même enquête, à un peu plus de deux milliards d'euros auxquels il conviendrait d'ajouter les impacts financiers induits non appréhendables à ce stade de l'enquête (immobilier, impact touristique, étalement de la période touristique par exemple...).

Quant aux mesures de protection proposées, une majorité de plaisanciers y est favorable. Cela n'est pas une surprise, nous savons depuis très longtemps l'attachement viscéral que nous manifestons tous à la protection de la ressource et à la défense de l'environnement. Nous en avons encore longuement débattu lors du dernier comité directeur. Il nous paraît stupide et inefficace d'envisager des mesures à l'égard de millions de pêcheurs honnêtes et respectueux des règles en vigueur et qui, en moyenne, prennent quelques kilos (10kg) de poisson par an soit moins d'un kilo par sortie. A noter que cela place le prix du poisson à presque 150€ le kilo. Les Anglo-saxons ont compris depuis fort longtemps qu'il fallait encourager et protéger cette activité dont l'impact environnemental est aussi dérisoire qu'exemplaire au vu de l'impact économique et sociologique considérable qu'elle génère par ailleurs.

La véritable priorité reste, pour nous, un renforcement des moyens de contrôle visant, avant tout, à lutter contre le braconnage et la vente illégale des produits de la mer. Nous souhaitons à cet égard la généralisation de conventions impliquant tous les acteurs concernés sur l'ensemble des départements littoraux. Par ailleurs le marquage systématique des poissons issus de la pêche professionnelle et peut-être aussi ceux de la pêche plaisance si cela s'avère nécessaire, pourrait efficacement compléter un ensemble de mesures cohérent visant à éradiquer les pratiques illicites et le braconnage. En conclusion, cette enquête confirme, avant tout, les éléments que nous avons déjà avancés dans le cadre de notre enquête préalable et nous conforte dans les orientations que nous avons prises.

Commission Pêche

Suite du Grenelle : COMOP

Suite au Grenelle de l'environnement, il a été constitué un comité dit COMOP pour décliner de façon opérationnelle les différentes orientations retenues. Des bruits de plus en plus persistants quant à l'établissement d'un permis de pêche en mer pour les pêcheurs amateurs remontent à la surface, éternel serpent de mer.

Jean Kiffer, président national de la FNPPSF forte de vingt mille membres et infatigable défenseur du droit pour une pêche propre et durable résume ainsi le problème :

Le permis de pêche en mer n'est en aucun cas une réponse appropriée aux problèmes liés à la protection de la ressource dont il est présentement l'objet.

La FNPPSF milite depuis de longues pour une pêche propre et durable. Cela passe avant tout par la mise en place des mesures suivantes :

Respect strict des tailles minimales de capture : tailles minimales de capture pour toutes les espèces pêchées, affichage dans tous les lieux de vente, **Repos biologique pour toutes les espèces pêchées :** bar (voir communiqué précédent) mais aussi toutes les autres espèces pêchées de façon significative (thon, dorade, lieu...)

Limitation sévère des pêches intensives : chaluts pélagiques, pêche dans les grands fonds (voir à ce sujet le récent rapport de l'ONU)

Lutte intensive contre toutes formes de braconnage : généralisation des conventions contre la vente illégale, peines accrues, ...

Sensibilisation et responsabilisation des pêcheurs en mer à travers les fédérations représentatives : travail d'explication sur le terrain, meilleur accès à l'information.

La FNPPSF regrette de ne pas avoir été, pour l'instant, conviée à participer aux débats. Cette situation n'est pas acceptable. Nous avons demandé par l'intermédiaire du CSNPSN qu'il y soit remédié.

Espérons que le bon sens finira par l'emporter et que nous serons rapidement entendus sans avoir recours à d'autres moyens plus radicaux pour manifester notre profond mécontentement. Notre frustration n'a d'égal que la détermination avec laquelle nous comptons nous battre...

Pêche à pied

Les mois de décembre, janvier, février ne sont pas les mois qui incitent à la pêche à pied : le vent fort, la température, la pluie nous permettent par contre de relire notre revue Pêche Plaisance au coin du feu et de peaufiner les tactiques de pêche qui n'ont pas donné entière satisfaction en 2007.

Février est toutefois le plus propice pour la pêche de l'ormeau, mais dans la Manche cette pratique reste interdite sur tout le Nord Cotentin de Carteret (côte Ouest) à Quettehou (côte Est).

Pendant ce temps, l'Europe baisse la taille commerciale de la palourde japonaise. Elle était précédemment de 40 mm et est fixée maintenant à 35 mm.

Il faut 2 ans pour obtenir une palourde de 35 mm dans un élevage. Un coquillage vivant sur l'estran sera, pour une même durée, de taille plus grande : 45 mm (source Ifremer). Cette taille de capture de 35 mm permettra de commercialiser annuellement 2.700 tonnes de palourdes contre 300 à 400 tonnes à l'heure actuelle.

Du côté d'Arcachon, à la demande des pêcheurs à pied professionnels, on espère même que cette taille passe à 32 mm... mais où allons-nous ?

Dans certains départements (la Manche par exemple) où il existe un arrêté spécifique pêche à pied, la taille de la palourde peut rester fixée à 40 mm.

Info sur la reproduction des palourdes

Elles sont matures dès leur 2^{ème} année lorsqu'elles atteignent 20 mm. A partir de 35 mm, selon les conditions d'alimentation, il peut y avoir 2 pontes par an (source Ifremer).

Dernière information

Une réunion du comité de suivi de la pêche maritime de loisir de la Manche a eu lieu le jeudi 24/01/08 (voir article Manche). Cette réunion peut donner des idées à d'autres départements : la pose par exemple de 2 casiers à crustacés par pêcheur (nom et prénom du pêcheur sur la bouée ou le pavillon). Cette utilisation sera soumise à autorisation comme cela se fait déjà pour d'autres engins : le filet droit, la seine à lançon...

La commission Pêche à Pied vous souhaite de bonnes captures et vous présente tous ses vœux.

J.P. Leboyer,
Commission Pêche à Pied.



Sécurité

Nous souhaitons que cette initiative soit donc élargie de manière à favoriser la généralisation des VHF sur l'ensemble des navires. Il conviendra par ailleurs de réfléchir à la simplification et à l'intégration dans le cadre du permis côtier. C'est tout à fait possible et ce serait une vraie avancée en terme de sécurité.

Permis de conduire en mer

De nombreuses associations qui dispensaient jusqu'alors des formations aux différents permis ont reçu leur agrément dans le cadre de la nouvelle réforme. Quelques-unes ont connu de sérieuses difficultés liées essentiellement aux compétences requises des formateurs et aux investissements importants auxquels la nouvelle réforme conduit inéluctablement. La FNPPSF est prête à aider et à accompagner toutes les associations affiliées qui le souhaiteraient. Il est important de ne pas renoncer et de continuer à assurer ces formations qui facilitent l'accès au permis de conduire un navire de plaisance à tous. L'existence d'un tissu associatif capable de compléter le dispositif de formation sur l'ensemble du territoire doit rester pour nous une vraie priorité.

La commission Sécurité de la FNPPSF

Matériel de sécurité

Dans le cadre des évolutions de la réglementation concernant le matériel de sécurité, il est prévu dans le cadre de la D240 quand les navires sont équipés d'une VHF ASN avec GPS couplé de limiter l'emport obligatoire du matériel pyrotechnique aux seuls feux à mains. L'initiative est intéressante mais nous aurions souhaité que cela soit aussi valable pour les VHF standard qui peuvent rendre à l'évidence le même service si tant est que le navire soit par ailleurs équipé d'un GPS.

Environnement

Le prix du bateau bleu 2007

Le 1^{er} décembre 2007, à l'occasion du 47^{ème} Salon Nautique International de Paris, le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables a remis le Prix du Bateau Bleu 2007 à la société BIC Sport pour son bateau Open Bic qui a été retenu comme système intégrant le mieux la dimension environnementale tout au long de son cycle de vie, en particulier :

- dans sa phase de conception où a été utilisé un procédé unique peu consommateur en énergie, en ressources et produisant peu de pollution.
- au cours de sa phase d'utilisation où la promotion de la voile légère et sportive auprès des enfants et des adolescents est axée sur la sensibilisation autour de ses qualités environnementales.

- Dans l'utilisation de matériaux potentiellement recyclables, qui est la plus intéressante pour la fin de vie du bateau.

En 2008, le prix du Bateau Bleu concernera tout système, produit ou concept innovant permettant une meilleure gestion des ressources en eau à bord des bateaux de plaisance.

Rapport « Nautisme et Environnement »

Au cours de la même journée, le Président du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques (CSNPSN) a remis au ministre le rapport « Nautisme et Environnement » sur l'impact de la pratique du nautisme (première partie). Ce document, établi par le groupe de travail « environnement » du CSNPSN avait été

demandé par la ministre chargée de l'environnement il y a plus d'un an comme mise à jour du rapport « objectif : rejet zéro » établi en 1992. L'assemblée plénière du Conseil Supérieur a approuvé le 21 novembre 2007 la conclusion et le rapport remis au ministre, résultat d'un travail considérable accompli par les membres du groupe « environnement » et en particulier son rapporteur, ainsi que des experts qui ont apporté leur contribution. Rappelons que ces auteurs (voir détails dans les deux numéros précédents de « Pêche Plaisance »), ont voulu à la fois :

- Dresser un état des lieux des évolutions de la flotte de plaisance et de la pratique, ainsi que des évolutions des réglementations juridiques depuis 1992.

- Etablir des recommandations vers l'Etat, les collectivités locales et les acteurs du nautisme afin de réduire encore l'impact environnemental de ces activités. En 1992, le rapport « Objectif : rejet zéro » avait montré que la plaisance polluait de façon infime. Si les recommandations préconisées dans le nouveau rapport peuvent paraître à certains comme sévères au regard de la faiblesse des pollutions produites par le nautisme, leur but est de minimiser autant que possible ces nuisances.

Le nautisme est une activité qui représente environ 45000 emplois directs et sans doute le double ou le triple d'emplois induits dans le tourisme, la restauration, les transports,... c'est aussi dans

certaines régions une activité en forte progression qui tend à substituer à des activités traditionnelles en recul, comme la pêche, la marine de commerce ou militaire... la pérennisation de son développement passe par la préservation de la qualité des milieux naturels.

La commission Environnement



Un PNR (Parc Naturel Régional) sur le territoire Rance Côte d'Emeraude, site Natura 2000

22 communes riveraines de la Rance (de Saint-Malo/Dinard à Dinan) s'étaient engagées depuis 1995 dans un contrat de baie et s'étaient organisées en association dans le Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance (CŒUR) correspondant à l'ensemble de leur territoire. Les résultats de ces travaux sont perceptibles sur la qualité du milieu ; cependant la pérennisation de ces acquis et actions, comme

la poursuite d'autres thématiques de développement durable (après la fin du Contrat de Baie) pourrait être assurée par une structure telle qu'un parc naturel régional (PNR) : ce sont là les conclusions de rapports établis par différents organismes en 2004 et 2005. Après l'assemblée générale de CŒUR de 2005, le conseil régional, les conseils généraux 22 et 35, la DIREN de Bretagne, EDF et l'association ont initié une réflexion relative à la création d'un PNR sur le territoire Rance-Côte d'Emeraude ; celui-ci correspond déjà à un site NATURA 2000 dont le comité de pilotage doit être mis en place à partir

d'avril 2008... A noter que l'Europe souhaite l'extension de 227000 à 530000 ha sur de larges zones en mer du périmètre Natura 2000 en Bretagne.

Sur les 59 communes appelées à délibérer sur l'approbation de la mise en œuvre de faisabilité de la création d'un PNR, 45 se sont déjà prononcées favorablement. A l'AG de CŒUR du 25 janvier 2008, le cahier des charges de cette étude a été validé après amendements et un calendrier a été établi pour la poursuite du projet.

Portuaire

Un vent mauvais souffle dans les ports ?

Chers amis lecteurs de cette revue, à quelques semaines de notre congrès sur l'Île de Ré, où les membres de la commission portuaire vont travailler sur les points concernant cette commission, un point nous interpelle très particulièrement.

C'est pour cette raison que je vous ai imaginé cette situation en commençant par : « **Un vent mauvais...** »

Depuis plusieurs années dans nos motions, nous demandons la mise en place, par département concerné, de commissions de contrôle des budgets des ports de plaisance. Nos demandes s'appuyaient sur les éternelles augmentations annuelles décidées par le concessionnaire en accord avec son gestionnaire, sans plus d'explications auprès des représentants des usagers « CLUP » et qui nous paraissaient injustifiées.

Plusieurs de nos représentants dans leurs départements respectifs nous signalent que suite à une enquête des services des finances, des réajustements à la hausse seraient imposés aux gestionnaires concernant la part due à l'État sur les concessions et que des points à la hausse seraient également imposés sur les A.O.T.

Pour beaucoup d'entre nous : « **Un vent d'inquiétude** ».

Peu importe si le gestionnaire a mal géré, il ne sera pas « puni ». Que les services des finances reviennent à la hausse ses points d'indice avec l'éternel prétexte de l'inflation, au final, c'est toujours l'usager qui paie.

Certains d'entre vous ont déjà subi des hausses importantes imposées sans concertation avec les représentants des usagers « CLUP », bien sûr votées lors du Conseil Portuaire où les représentants des usagers sont minoritaires et n'ont qu'un avis consultatif.

La plaisance, toujours en pleine expansion avec un impact économique important, est très convoitée ; elle est aussi attaquée comme nous avons pu le constater dans les médias parfois par ceux-là mêmes qui sont censés la représenter.

Alors devons-nous penser à : « **Un vent de colère** ». C'est dans les propos de beaucoup d'entre nous sur les ports, sur les pontons, où l'indignation et l'exaspération sont à leur comble.

Une fois encore le représentant national de la pêche professionnelle nous prend pour des boucs émissaires comme si nous étions l'une des causes de leurs problèmes. Nous ne sommes pas, nous, des éternels assistés par des fonds publics.

Par contre, souvenez-vous de la taxe de francisation que beaucoup supportent, nous n'avons pas oublié la façon dont elle a été mise en place ; nous espérons que les pouvoirs publics ne manqueront pas de nous informer sur d'éventuelles augmentations des redevances d'État sur les concessions pour nous permettre de vous en faire part utilement et éviter ce que nous pourrions appeler : « **Un vent de révolte** ».

*Alain BAYAERT
Responsable de la commission*



Effectifs

Bilan 2007

L'augmentation la plus remarquable cette année est le nombre de pêcheurs plaisanciers que nous représentons et qui enregistre une progression de près de 17 %, due à la croissance de nos associations et à l'adhésion de plusieurs grosses associations qui, à elles seules, représentent 709 nouveaux adhérents.

Une autre progression extraordinaire est celle du nombre d'adhésions individuelles qui atteindra bientôt les 400. L'année dernière, nous étions très satisfaits des 94 nouveaux adhérents, cette année, il y en a près de 300 de plus ! Plusieurs d'entre eux se préparent d'ailleurs à créer des associations dans des endroits où il n'y en avait pas. Tout cela confirme, avec éclat, la pertinence des tarifs adoptés en 2006.

La taille moyenne d'une association est actuellement de 122 adhérents dont 79 sont abonnés à PP. En ce qui concerne l'affiliation, comme annoncé dans le dernier Pêche Plaisance, il n'y a plus que 20 % des associations qui en sont redevables, contre 27 % en 2006. Cela montre que nos associations se

mettent de plus en plus en conformité avec nos statuts. Le nombre d'exonérés pour progression de plus de 20 % a diminué, compte tenu des chiffres précédents, c'est tout à fait normal. Le principe de cette exonération s'avère pertinents et constitue une motivation supplémentaire pour les associations qui font manifestement des efforts pour inciter leurs adhérents à nous rejoindre. Quelques associations ont enregistré une légère baisse de leur effectif. Il serait peut-être souhaitable de songer à lancer une nouvelle campagne de recrutement sur le terrain. Nous aborderons ce sujet lors de notre prochain congrès.

Le nombre d'abonnés à Pêche Plaisance (PP) a augmenté de plus de 13 %, c'est un point de mieux qu'en 2006. Après avoir franchi allègrement le seuil symbolique de 10000 en octobre, sur la lancée, nous avons aussi dépassé les 11000 en décembre.

Dans l'ensemble, 2007 aura été une très bonne année, ceci grâce à la pertinence des actions de notre fédération, au travail effectué par tous et surtout par notre président. Reconnaissons aussi que les rumeurs de permis et autres bêtises de ce genre nous donnent parfois de sérieux coups de main !



Perspectives 2008

Le premier trimestre 2008 se présente déjà très bien avec au moins dix nouvelles associations et plusieurs associations qui viennent de décider de faire adhérer à notre fédération la totalité de leurs effectifs. Ce pourrait être un des meilleurs premiers trimestres jamais enregistré depuis longtemps, avec la perspective d'une croissance exceptionnelle de plus de 1000 nouveaux adhérents dès ce début d'année !

Poursuivons notre effort, tous les ans de nouveaux pêcheurs plaisanciers arrivent dans les ports ; parfois, ils ne nous connaissent pas ; n'oublions pas de leurs présenter la fédération pour qu'ils puissent y adhérer !

Avec l'effort de tous, poursuivons notre essor !
Commission Effectifs

Stratégie et communication



Actualité oblige, la communication fonctionne à plein régime. Entre nos annonces sur le repos biologique et nos inquiétudes quant aux suites du Grenelle de l'environnement, il n'est pas une semaine sans que la FNPPSF ne soit amenée à préciser ses positions.

Le salon de Nantes a été aussi pour nous une formidable opportunité pour faire valoir nos droits et nos valeurs. Nos positions maintes fois répétées sont aujourd'hui connues de tous. Elles apparaissent comme un juste équilibre entre des pratiques de pêche dévastatrices dénoncées dans un récent rapport de l'ONU et les positions extrémistes et irresponsables défendues par quelques ayatollahs de l'écologie. Nous allons continuer ce travail d'information et d'explication. Puisseons-nous être un peu plus écoutés !

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

La commission Stratégie et Communication

Administratif

Rappel concernant les paiements des cotisations

Nous avons réussi à clore l'exercice 2007 après quelques dernières relances en décembre 2007 et janvier 2008. Nous tenons à rappeler que le règlement des cotisations de l'année doit se faire même partiellement dès le premier trimestre ; les derniers versements doivent nous parvenir au plus tard avant la fin octobre de l'année en cours. Merci de votre compréhension.

Tenue du fichier des adhérents

Notre effectif ne cesse de croître. Nous en sommes, bien sûr, ravis. Plus que jamais, il est important que vous respectiez absolument la trame que nous vous avons fournie et que vous pouvez vous procurer auprès de notre secrétariat ou sur notre

site fnppsf.fr. Respectez scrupuleusement cette trame et ne procédez à aucun changement quant à la structure ou le format du fichier, contentez-vous de remplir avec la plus grande attention les cases prévues. Assurez-vous en présence de l'adhérent que l'adresse postale ne comporte aucune erreur. Quelques secondes d'attention peuvent nous éviter une vraie galère...

Site Internet

Vous pouvez inscrire vos manifestations dans notre calendrier et les faire ainsi connaître à la France entière ! Si vous constatez sur notre site des informations qui vous semblent erronées, sur votre association par exemple ou sur un tout autre sujet, n'hésitez pas à nous envoyer un petit



email pour nous le signaler. Merci d'avance. Nous entretenons ce site en temps réel pour vous informer le mieux possible. Toutes vos suggestions pour encore l'améliorer sont les bienvenues...

La commission administrative